

Si le premier ministre avait accepté la suggestion que je viens de lui faire, ne croit-il pas que cela aurait eu pour effet de raccourcir la durée du débat sur le drapeau, en s'entendant à l'unanimité sur le choix du drapeau canadien?

Je crois qu'il aurait dû accepter ma suggestion.

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Pour faire suite à la question posée il y a un instant, monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'il est advenu de l'idée de génie du député de Lapointe, qui, dans une motion inscrite aux *Procès-verbaux*, a proposé que nos séances s'ouvrent à neuf heures du matin pour se poursuivre, si je me souviens bien, jusqu'à minuit? Qu'est-il arrivé à la motion de l'honorable représentant? Autrement dit, à la motion qui prévoyait le débat jusqu'à l'épuisement?

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. STARR—PRÉSUMÉE ADULTÉRATION
DU COMPTE RENDU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège concernant l'adultération du compte rendu. Une observation faite hier par le ministre des Finances à la page 6847 du *hansard* a été modifiée et changée dans le texte imprimé du compte rendu. D'après les notes sténographiées, hier soir, le ministre des Finances avait dit:

Qu'est-ce que cent millions?

Dans le texte imprimé, c'est devenu:
Où allez-vous chercher le cent millions?

Autrement dit, on a ajouté l'article «le» au texte. Cette annotation peut sembler être un changement mineur, mais elle modifie l'objet de l'observation et en cache habilement le sens. Ce que le ministre, en y repensant, a considéré comme une observation de nature à lui faire du tort est devenu une phrase embrouillée. Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit là d'une adultération du compte rendu officiel du Parlement et que personne ne devrait s'y livrer. (Applaudissements)

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que mon honorable ami et tous les membres de la Chambre reconnaîtront que dénaturer des propos est une forme de malhonnêteté intellectuelle—j'allais dire de chantage intellectuel—méprisable et révoltante. (Exclamations) Pour répondre à la question de

l'honorable représentant, je dirai que, quand j'ai reçu le texte de mes observations, hier soir, j'ai constaté que la partie dont parle mon honorable ami avait été effacée.

Une voix: Allons donc!

L'hon. M. Gordon: J'ignore ce que signifie l'interruption de l'honorable représentant, qui n'était d'ailleurs pas à la Chambre ces dernières semaines. Je le répète, l'exemplaire que j'ai reçu n'était pas clair. J'ai prié le secrétaire parlementaire, comme je me trouvais à la Chambre et dans l'impossibilité par conséquent de me renseigner moi-même, de demander aux sténographes officiels ce qu'ils avaient l'intention de mettre. Je ne l'ai pas revu à ce sujet et c'est seulement ce matin en recevant un exemplaire du *hansard* que j'ai vu ce qui avait été consigné au compte rendu. Au moins que l'on cherche à déformer mes observations ou celles de quelqu'un d'autre, le compte rendu, dans sa version officielle, est parfaitement exact.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, quand on enlève des paroles prononcées par l'honorable représentant les remarques entièrement injustifiées—les mots comme «méprisable» et «dénaturer»—il parle, dirais-je lorsqu'il emploie ces expressions, avec une autorité qu'aucun d'entre nous ne tenterait d'égaliser. Cependant, le changement a été fait et l'article «le» a été inséré. La copie du *hansard* indique que les paroles notées par le sténographe étaient celles-ci: «Où allez-vous chercher cent millions». La chose est démontrée en outre par l'exclamation de l'honorable député de l'Ontario: «Le ministre dit: «Qu'est-ce que cent millions de plus ou de moins?»

Jamais l'article «le» n'a été employé. Je vous demanderais d'examiner la question, monsieur l'Orateur, car il est bien évident que le changement a été effectué. Que le changement ait été fait par l'honorable représentant, par quelqu'un sous ses ordres, ou par un secrétaire parlementaire ou un adjoint exécutif, les paroles prononcées à la Chambre ont été modifiées, et la raison de la modification est manifeste. Pendant tout le reste de l'après-midi, il y a eu des allusions à «Qu'est-ce que cent millions?» La phrase «Où allez-vous chercher le cent millions?» n'a plus de sens maintenant; mais elle indique dans quelle mesure on a pris soin de trouver quelque façon de contourner la difficulté et d'éviter l'effet désastreux que pouvait avoir la déclaration de l'honorable représentant. Je vous demanderais, monsieur l'Orateur, à titre de gardien des droits du Parlement, d'examiner le compte rendu et, ensuite, de rendre la décision appropriée.